

**CONSEIL MUNICIPAL de SIMPLÉ**  
**SÉANCE du 15 juin 2015**

L'an deux mil quinze, le quinze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SIMPLÉ dûment convoqué le 8 juin s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Yannick CLAVREUL, Maire.

Étaient présents : Mr Anthony BARREAU et Mme Isabelle MENAN -adjoints-

MM Aurélie AUBRY, Franck PORNIN, Rémi TROTTIER, Joël FOURNIER, Héliéna RAIMBAUD, Jean-Claude CHARLES et Anthony ROUGET.

Formant la majorité des membres en exercice

Était absente excusée : Mme Nathalie PELOURDEAU

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance Monsieur Anthony ROUGET.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	10
	Votants :	10

Le procès-verbal du 11 mai est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit.

**ORDRE DU JOUR**

**Réhabilitation de la salle des fêtes**

**Plans :** le conseil municipal prend connaissance du plan et de l'estimation sommaire réédités le 2 juin.

**Emprunt :** Monsieur le maire présente l'offre de financement du Crédit Agricole avec un emprunt de 650 000€ à taux fixe et échéances constantes.

Durée	Taux trimestriel	Echéance
15 ans	1,60%	12 206,83€
20 ans	1,95%	9 831,64€

Il expose aussi la situation financière de la commune réalisé par Monsieur Pascal MATHÉ, trésorier de Cossé le Vivien, avec les simulations des divers ratios après investissement et montant de prêts.

Suivant l'estimation sommaire le total à financé serait de 821 730€ sans subventions. Monsieur le maire présente un tableau avec un calcul de subvention prévisionnel de 20%, 30% ou 40% ;

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de tous ces documents demande que l'estimation soit réétudiée par les architectes.

Pour la prochaine réunion de conseil municipal, des devis seront sollicités pour : étude de sol, diagnostics, coordonnateur et sécurité.

**Point sur le commerce « le Cheval Blanc »**

La situation actuelle n'est pas très florissante : problèmes de gestion, de comptabilité etc.

Monsieur le maire informe le conseil municipal du remplacement du groupe sur le bar réfrigéré pour un total HT de 1 035,50€

**Point sur le cimetière**

Devis envoyé à NORMAND le 6/06/2015

montant ossuaire : 982,50€ TTC

montant espace cinéraire : 3 010,00€ TTC

**Aménagement du secrétariat de mairie**

Isabelle MENAN présente une proposition commerciale de chez GP OCCA BUREAU de Méral :

*accueil dans la salle d'attente : bureau et fauteuil*

dans le secrétariat : bureau et caisson  
pour un montant total de 482,40€ TTC livraison et installation comprises

Il faut prévoir un carreau sur la porte de l'accueil du public.

**Devis busage rue de la Source : Monsieur le maire soumet un devis de SARL BUHIGNÉ pour 100m de busage au coût TTC de 5 455,20€.**

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette offre et demande une autre proposition près de l'entreprise LEGENDRE Xavier.

Il est souhaité que simplement les 2 entrées (12 mètres pour l'atelier et 6 mètres pour la maison parcelle GENDREAU) soient busées.

**Réfection du parking de l'atelier communal :** Eurovia fait une offre de 2 443,68€TTC pour ces travaux. Ce dossier sera revu ultérieurement.

### **2015/048 Tarifs Accueil-Périscolaire à dater du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

Le Conseil Municipal fixe la modulation tarifaire en fonction des ressources des familles à dater du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ainsi :

- pour le matin de 7h15 à 8h50 Tarif forfaitaire à **1,27€ (QF de 0 à 1000)**  
Tarif forfaitaire à **1,38€ (QF de 1001 à plus)**
- pour le soir de 16h30 à 18h45 Tarif forfaitaire à **1,93€ (QF de 0 à 1000)**  
Tarif forfaitaire à **2,09€ (QF de 1001 à plus)**
- après 18h45 (pour tout le monde) Tarif forfaitaire à **2,09€**

### **2015/049 Tarifs du Restaurant Scolaire et portage des repas du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs à appliquer à la prochaine rentrée scolaire aux utilisateurs du service du Restaurant Scolaire Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter l'ensemble de ces tarifs, à savoir :

- ↳ **3,45€** par repas **enfants** servis sur place
- ↳ **5,75€** par repas **adultes** (enseignants, personnel...) servis sur place
- ↳ **5,80€** pour un repas complet (entrée, plat de résistance, dessert, pain) pour les bénéficiaires **du portage à domicile**

### **2015/050 Décision modificative n°1 sur budget communal 2015**

Suite au contrôle de légalité et budgétaire par la sous-préfecture, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Recette Investissement article 021	- 80 000
Recette Investissement 2111	+ 80 000

### **Commande de fournitures à l'artisanerie**

Ce Centre Aide au travail Handicapés propose des articles de papeterie et d'entretien. Le Conseil Municipal décide pour des raisons budgétaires de ne pas commander de fournitures.

### **Comptes rendus**

**Fleurissement :** le concours du fleurissement communal est fixé semaine 30. La date sera définie en concertation avec Nathalie PELOURDEAU. Le secrétariat est chargé de trouver des jurés près des communes du Pays de Craon.

La commune de DENAZÉ souhaite une personne pour leur concours des maisons fleuris bourg et campagne le mercredi 24 juin à partir de 9h00, aucun conseiller n'est disponible, Jean-Claude BRÉHAULT et Michel BOULEAU seront sollicités.

Le jury régional passera le mardi 7 juillet à partir de 10h00, préparer en amont la visite, accueil par le maire et des personnes chargées du fleurissement en mairie : présentation de la commune, ambitions orientations et les stratégies

mise en œuvre, proposer un circuit de visite. Vérifier si 2 fleurs sur les panneaux agglomération. Photocopier les commentaires 2012 pour Jean-Claude CHARLES, Franck PORNIN et Nathalie PELOURDEAU. Prendre des photos des buis devant l'église.

**Argent de poche** : une réunion est fixée au **vendredi 19 juin 2015 à 19h00** pour remettre les contrats et planning aux jeunes. Les chantiers auront lieu du **mercredi 15 au mardi 28 juillet 2015 inclus**, pendant des demi-journées de 3h00 (de 8h à 11h).

**Voirie** : Réalisation des points à temps semaine 24 par Eurovia. Le chemin de la basse Futaie est arasé. Le curage des fossés est effectué. Route des Boulays les fossés sont refaits.

**Le P'tit Simpléen** : prévoir article argent de poche, site internet, tarifs accueil périscolaire et cantine, préparer listes des naissances, décès et mariages.

### Questions diverses

**Déplacement à Paris le mercredi 1<sup>er</sup> juillet** : les conseillers intéressés par ce déplacement à PARIS au prix de 65€/personne doivent s'inscrire au plus vite. Programme : visite de l'assemblée nationale, déjeuner au restaurant de l'assemblée nationale et visite de l'hôtel de Lassay.

**Travaux réalisés par la commune sur les logements de la communauté de communes de Cossé le Vivien** : Monsieur le maire informe le conseil municipal que des travaux (pelouse) ont été réalisés par les employés communaux au 4 rue Lamartine pour un montant de 718,45€.

### Logiciel « métier »

**Bâtiment communal** : le compteur électrique au nouvel atelier communal rue des sports sera enlevé.

### Réunion du SIAEP

#### Prochaines manifestations :

Vendredi 26 juin	courses cyclistes
Samedi 27 juin	Simpléiades
Vendredi 3 juillet	pique-nique fin école APEL
Vendredi 10 au dimanche 12 juillet	communes burlesques

**Prochaine réunion de conseil municipal** : lundi 27 juillet 20h30'

Séance levée à 23h40

*Le secrétaire de séance*

*Anthony ROUGET*

*Le Maire*

*Yannick CLAVREUL*